

25, Bld Besson Bey – 16023 ANGOULEME  
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

**AVENANT N°1 AU CONTRAT DE LOCATION AVEC LA  
SOCIETE REBOUND CAPITAL GAMES - PEPINIÈRES  
D'ENTREPRISES DE GRANDANGOULEME**

Direction Ressources - Secrétariat  
des assemblées  
N° 2017-D-313

Le **PRESIDENT** de la **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION** de **GRANDANGOULEME**,

- ⇒ VU, le code général des collectivités territoriales,
- ⇒ VU, la délibération n°36 du conseil communautaire du 19 janvier 2017 portant délégation d'attributions au président, modifiée par la délibération n°186 du 30 mars 2017,
- ⇒ VU, l'arrêté n°77 du 11 juillet 2017 de Monsieur le président subdéléguant à Monsieur Jean-Jacques FOURNIE en sa qualité de conseiller délégué membre du bureau, une partie de ses attributions déléguées par la délibération sus-visée,
- ⇒ VU, la décision n°203 du 24 juillet 2017 approuvant le contrat de location passé avec la société REBOUND CAPITAL GAMES,

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** – Est approuvé l'avenant n°1 au contrat de location passé avec la société REBOUND CAPITAL GAMES située 3 rue Lamande 75017 PARIS, pour la mise à disposition du plateau P11 (40 m<sup>2</sup>) de la pépinière d'entreprises de GrandAngoulême, situé 70 rue Jean Doucet à SAINT-MICHEL.

**Article 2** – Le présent avenant a pour objet de prolonger le droit d'occupation d'un mois à compter du 4 octobre 2017.

**Article 3** – Les autres clauses du contrat restent applicables et inchangées.

**Article 4** – Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Certifié exécutoire  
Reçu en préfecture,  
Le **09 octobre 2017**  
Publié ou notifié,  
Le **09 octobre 2017**